



# L'accueil familial

## Pour qui ?



Je suis une personne âgée de plus de 60 ans  
**ou**



Je suis une personne en situation de handicap  
La MDPH (**M**aison **D**épartementale des **P**ersonnes **H**andicapées)  
reconnait mon handicap  
J'ai une orientation vers un IME, un ESAT, un foyer, ...



Je ne veux plus habiter seul chez moi  
**ou**  
Je ne peux plus habiter seul chez moi

## Comment ?



Je peux aller habiter chez une personne qui m'accueille,  
on l'appelle un accueillant familial  
Je peux habiter chez lui de temps en temps  
Je peux habiter chez lui seulement le jour  
Je peux habiter chez lui le jour et la nuit

## Qu'est-ce que la personne qui m'accueille fait pour moi ?

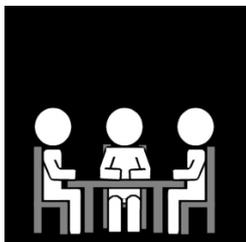


La personne qui m'accueille peut être un homme ou une femme  
Il s'occupe de moi, c'est son métier  
Il fait à manger  
Il m'aide à m'habiller par exemple  
Il m'aide à me laver par exemple

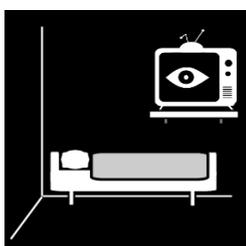


Il me permet de me sentir bien  
Il m'accompagne dans la vie de tous les jours

## Comment se passe la vie chez la personne qui m'accueille ?



Je vis avec la personne qui m'accompagne dans sa maison  
Je partage sa vie au quotidien  
Je vis aussi avec sa famille  
Je respecte sa vie de famille



Il y a une chambre pour moi dans sa maison

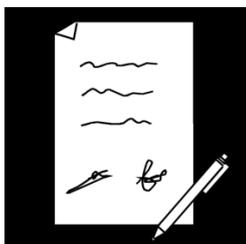
## La personne qui m'accueille a une formation



C'est son métier

Je dois payer la personne qui m'accueille tous les mois (pour vivre chez elle, pour qu'elle s'occupe de moi)

## Le contrat avec la personne qui m'accueille

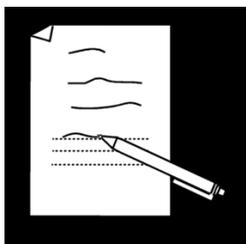


Je signe un contrat avec la personne qui m'accueille  
Dans le contrat, on écrit le prix que je dois payer  
Dans le contrat, on écrit comment la personne qui m'accueille doit s'occuper de moi  
Dans le contrat, on écrit ce que je dois respecter

## Comment faire pour habiter chez une personne qui m'accueille ?



Je télécharge un dossier de demande  
sur le site du département  
[www.ille-et-vilaine.fr](http://www.ille-et-vilaine.fr)



Je remplis le dossier que j'ai téléchargé  
Je joins un certificat médical

## **J'envoie le dossier et le certificat médical à cette adresse :**



Monsieur le Président du Conseil départemental  
Pôle Solidarité - Direction Personnes âgées / Personnes handicapées  
Service actions médico-sociales  
1, avenue de la Préfecture - CS 24218  
35042 Rennes Cedex



Le Département vérifie si je peux aller vivre chez une personne  
qui m'accueille  
Si oui, il va trouver une personne adaptée pour moi

## **Les aides pour payer la personne qui m'accueille**

Je dois payer la personne qui m'accompagne pour habiter chez elle  
Je peux demander des aides

Plusieurs aides existent :

- la **P**restation de **C**ompensation du **H**andicap (PCH)  
pour les personnes handicapées
- l'**A**llocation **P**ersonnalisée d'**A**utonomie (APA)  
pour les personnes âgées
- l'**A**llocation de **L**ogement **S**ocial (ALS)
- l'allocation d'accueil familial

## Pour avoir plus de renseignements



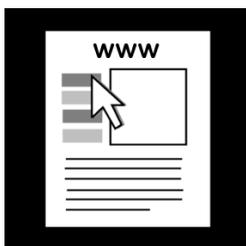
Vous pouvez appeler le 0 800 95 35 45

Ce numéro est gratuit



Je peux envoyer un mail à :

[isl@ille-et-vilaine.fr](mailto:isl@ille-et-vilaine.fr)



Je peux aller dans un **C**entre **L**ocal d'**I**nformation et de **C**oordination (CLIC)

Je trouve la liste des CLIC sur [www.ille-et-vilaine.fr](http://www.ille-et-vilaine.fr)

*Merci à Gladys, Wilfried, Lucie, François-Xavier, Kevin ainsi qu'à Sandrine et Sonia de l'ESAT Utopi de Saint-Jacques-de-la-Lande pour la relecture et la validation de ce document.*

*Juillet 2023*

